AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5077
FR0000121964-FS1326

20 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2020, la société Goldman Sachs International[1] (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 17 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir individuellement 15 032 211 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions KLEPIERRE hors marché.

À cette occasion, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 17 novembre 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 21 821 726 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 7,28% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Goldman Sachs International	15 032 211	5,01
Goldman Sachs & Co. LLC	6 314 041	2,11
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	268 073	0,09
Goldman Sachs Asset Management International	207 401	0,07
Goldman Sachs Bank Europe SE	0	-
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**21 821 726**	**7,28**

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 13 201 838 actions KLEPIERRE au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions KLEPIERRE (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 5 870 016 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 190 147 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 159 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 21 janvier 2021 et le 18 novembre 2030 ; et

- 679 869 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 14 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 24 novembre 2020 et le 11 décembre 2023.

[1] Contrôlée par la société The Goldman Sachs Group, Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions ordinaires représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.